

LE POLE COMPTABLE VOUS PROPOSE :

# Bénéficiez des Crédits d'Impôt

VOUS VOUS POSEZ LES  
QUESTIONS SUIVANTES :

- Mon entreprise peut-elle bénéficier de crédit d'impôt ?
- Quelles dépenses sont éligibles ?
- Comment sécuriser le calcul des crédits/ réductions d'impôt ?
- Quels formalismes faut-il respecter pour les déclarer ?
- Un remboursement est-il possible ?

Parmi les principales mesures d'incitation fiscale en faveur des entreprises figurent les crédits et réductions d'impôt.

## LES ENTREPRISES BENEFCIAIRES

Les conditions d'application des Crédits d'Impôts varient en fonction :

- la taille de l'entreprise (CI prospection commerciale...)
- du régime d'imposition (CI cinéma...)
- ou s'appliquent à toutes (CICE, CIR, CI apprentissage...).

## ACTIVITES OU DEPENSES ELIGIBLES

Pour chaque CI envisagé il faut déterminer les dépenses éligibles. Par exemple :

- CICE : masse salariale < 2.5 fois le SMIC
- CIR : dépenses de recherche (personnel, sous-traitances )
- CI apprentissage : apprentis éligibles.

Certaines dépenses peuvent être prises en compte dans plusieurs CI et d'autres non.

D'autres dépenses permettent des réductions d'impôt :

- Mécénat : dons, aides financières et matérielles à certains organismes.

## Modalités de calcul :

La plupart des CI sont calculés en prenant en compte les dépenses éligibles engagées au cours de la dernière année civile écoulée.

Ils sont souvent soumis à des plafonds qui varient selon les dispositifs (CI famille : plafond annuel de 500 000€).

Certains sont également soumis au plafonnement des minimis. Le montant des dépenses peut également être limité (CI innovation : maximum 400 000€ par an).

## Modalités déclaratives :

Une déclaration spécifique doit être souscrite pour chaque CI au moment de l'établissement du bilan.

## Utilisation des CI :

Selon les situations, les CI peuvent être imputés sur l'IS, remboursés immédiatement ou reportés pendant 3 ans. Certains peuvent également être préfinancés.

Les réductions ne sont pas restituables.

## Notre Cabinet vous permet à travers la recherche des CI dont vous pouvez bénéficier :

- De réduire votre impôt.
- Ou de percevoir l'excédent.
- Et donc d'améliorer votre trésorerie.

## LES POINTS FORTS DU CABINET :

- Détecter les CI,
- Optimiser les calculs,
- Constituer un dossier financier complet pour vous sécuriser en cas de contrôle.

## DES ENGAGEMENTS PROFESSIONNELS :

- Une lettre de mission contractuelle qui définit notre intervention,
- Une indépendance et éthique garanties, conformément au Code de déontologie de notre profession,
- Un service inclus dans nos missions comptables et sociales,
- Un accompagnement adapté à vos spécificités pour vous faire bénéficier des aides et avantages.

## UNE MAITRISE DES RISQUES :

- Une éligibilité non maîtrisée des charges peut vous conduire à rembourser les crédits.